



RUPTURE DU DIALOGUE SOCIAL Á LA DRRP

Pourquoi les élus Cfdt quittent la réunion ce jour ?

Lors de la **réunion de CE DRRP le 28 Juin 2018**, les élus SNB, sous la présidence de la Direction, ont inscrit à l'ordre du jour du CE les révocations du Secrétaire SNB du CE et de la Trésorière Adjointe SNB.

Les élus Cfdt ont demandé l'annulation de cette réunion considérant que ce n'était pas l'objet d'une séance de CE, ce sujet étant du ressort d'une gestion interne d'une Organisation Syndicale.

Après discussion avec la Direction, nous avons retiré notre demande d'annulation et avons demandé la suspension de séance pour plusieurs jours afin de réunir tous les membres élus du CE de la DRRP pour échanger du sujet.

Le SNB et la Direction ont refusé de nous accorder cette suspension alors que nous étions **6** élus demandeurs contre **5** élus.

Par ailleurs, le motif invoqué par le SNB pour argumenter sa demande de révocation était le suivant : les 2 membres du CE n'étaient plus adhérents à leur organisation (SNB).

LA CFDT REFUSE DE CAUTIONNER UNE TELLE PROCÉDURE QUI A POUR OBJET UNE DISCRIMINATION SYNDICALE

Nous ne comprenons pas la position de la Direction sur ce sujet.

La Direction cautionne t-elle la discrimination syndicale ??????